



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage : 3 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 19 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 3 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Olivier CARNOT, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY.

Ont donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Christèle DEVERGNE
David RODRIGUES à Laurie FILLÂTRE
Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET
Timoté FRANCE à Constance GUEY

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / II / 10 – 5.3 Désignation des représentants et des personnes qualifiées de la commune au Conseil d'administration des Résidences du Val d'Essonne

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.315-10 et L.315-11, R.315-6, R.315-11 et R.315-14,

VU le décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 modifiant le Code de l'action sociale et des familles et relatif à la composition des Conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres,

VU la délibération n° 2023 / X / 1 – 8.5 du Conseil municipal du 8 novembre 2023 approuvant la création de l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EIH PAD), dénommé « Les Résidences du Val d'Essonne », création issue de la fusion de la Résidence d'Hautefeuille de Saint-Vrain, de la Résidence Amodru de La Ferté-Alais et de la Résidence Degommier de Cerny,

VU le protocole d'accord sur la gouvernance et le fonctionnement de l'EHPAD public intercommunal,

CONSIDÉRANT la composition du Conseil d'administration des Résidences du Val d'Essonne,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'élection de 2 représentants de la commune, en plus du Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation d'une personne qualifiée en fonction de ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE, en vue de procéder à l'élection des 2 représentants de la commune, de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès de Madame le Maire, des listes de candidats.

Après appel des candidatures, la liste suivante est proposée :

Patrick DORÉ
Sylvie BARBERI

Après avoir procédé au vote, les résultats suivants sont constatés :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d. Nombre de suffrages blancs	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	27

La liste déposée ayant obtenu la majorité absolue,

Patrick DORÉ
Sylvie BARBERI

sont élus, en plus du Maire, **représentants de la commune** au Conseil d'administration de l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Résidences du Val d'Essonne »

DÉCIDE de reporter à la prochaine séance la désignation de la personne qualifiée entrant dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale, **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

